

**40^{ème} Exposition Régionale d'Aviculture de
WALINCOURT-SELVIGNY**

les 18 et 19 février 2023

Règlement de l'Exposition

Article 1: L'Amicale des Éleveurs de WALINCOURT-SELVIGNY organise du 16 au 19 février 2023 une exposition d'aviculture à la **salle de l'étoile, rue de l'église.**

(Attention nouvelle salle depuis l'année dernière)

Article 2: Cette exposition est placée sous le patronage de Monsieur le Maire de WALINCOURT - SELVIGNY.

Article 3: L'exposition sera ouverte au public le samedi de 9h à 18h et le dimanche de **9h à 15h.**

Article 4: Récompenses : Nouveau système de récompense cette année permettant de récompenser plus largement dans chaque catégorie (cf : annexe récompenses)

En plus des récompense aura lieu cette année :

- **Un championnat Inter-régional des lapins argentés** sous l'égide de l'ANA

Des prix spéciaux seront décernés aux jeunes éleveurs de moins de 18 ans. (Préciser l'âge sur le bulletin d'inscription)

Article 5 : L'enlogement aura lieu le **jeudi 16 février de 15h à 20h.** Le jugement aura lieu vendredi 17 février au matin.

Article 6 : Les décisions des juges seront sans appel.

Article 7 : Le montant des droits d'inscription est le suivant :

Unités	3,00 €
Catalogue (Obligatoire)	4,00 €

Article 8 : Toute demande d'engagement doit être accompagnée des droits d'inscription (sauf pour nos amis Belges qui pourront payer à l'enlogement). Toute inscription non accompagnée de son règlement ne sera prise en considération. Les chèques bancaires ou postaux devront être libellés à l'ordre de l'Amicale des Éleveurs de WALINCOURT-SELVIGNY et **envoyés avant le 23 janvier 2023.**

Article 9 : Les numéros d'identification devront être fournis au plus tard à l'enlogement pour tous les animaux.

Article 10 : Veuillez reporter le poids des lapins sur la feuille retour d'enlogement (qui vous sera envoyée environ 1 semaine avant l'exposition. Un contrôle aléatoire sera réalisé à l'enlogement.

Article 11 : Le vétérinaire Monsieur LEROY de Cambrai sera en droit de refuser l'enlogement de tous sujets dont l'état de santé lui paraîtra douteux. Ce refus sera sans appel. En cas de maladie ou de fraude manifeste, tous les sujets du même élevage seront disqualifiés. Cette mesure sera rigoureusement appliquée afin de garantir à chaque éleveur la non-contamination de ses sujets par d'autres. Par ailleurs, l'exposant étant responsable des différentes autorisations à détenir, la société se décharge de toute poursuite éventuelle concernant la présentation de ces animaux.

Article 12 : Les sujets ne pourront être enlogés ni délogés qu'en présence d'un commissaire nommé par le Président. L'exposant retirant pour une cause quelconque un ou plusieurs lots après leurs inscriptions ne peut remplacer ceux-ci que par des sujets de la même race.

Article 13 : Le délogement des animaux débutera après la remise des prix sous le contrôle des commissaires.

Article 14 : Les animaux pourront être mis en vente. Leur prix devra être porté sur la feuille d'inscription. Il sera majoré de 20% revenant à la société pour frais divers.

Article 15 : La remise des prix aura lieu le **dimanche 19 février à 15 h.**

Article 16 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, vol ou de la mort des animaux exposés.

Article 17 : Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, il faudra se reporter au règlement général des expositions patronnées par la S.C.A.F. Si non, le Président et le Commissaire Général seront seuls qualifiés pour prendre une décision.

La clôture des inscriptions sera faite sans préavis dès que le nombre d'animaux qui peuvent être acceptés sera atteint. Pour rappel les inscriptions doivent être envoyées avant le 23 janvier 2023. Les feuilles sont à renvoyer dans les meilleurs délais prévus à :

Séverine Beldigot Carrette
1 rue de l'Abbaye
62110 Hénin Beaumont
☎ 06,58,10,44,00
amicalewalincourt@gmail.com

Pour le comité organisateur,
Le Président : **Eric LEGGHE**

Chaque exposant autorise la société L'Amicale des Eleveurs, la fédération Régionale Avicole Nord Pas de Calais Picardie à utiliser ses coordonnées dans le catalogue /palmarès, ainsi que dans l'Annuaire Avicole Régional édité et mis en ligne sur les sites Internet des « Espaces Naturels Régionaux, et Avifede ». Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vertu de l'article 34 de la loi « Informatique et libertés » n° 78/7 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer ce droit en faisant parvenir au Président votre demande de rectification. »

Règlement Covid : Toutes les mesures en vigueur lors de notre manifestation devront être scrupuleusement respectées par les éleveurs, aucune dérogation ne sera accordée.

Annexe : Récompenses

Récompenses individuelles :

Nouveauté dans notre système de récompenses : il sera attribué par catégorie un nombre de récompenses dépendant du nombre de sujets présents. Voici les catégories en lapins et pigeons :

Catégories en lapins et cobayes :

- Lapins races géantes
- Lapins races à fourrure caractéristiques
- Lapins races moyenne
- Lapins petites races
- Lapins races naines
- Cobayes

Catégories en pigeons :

- Pigeons de forme Français
- Pigeons de forme étrangers et pigeons caronculés
- Pigeons de couleur, tambour, de structure et boulangers
- Pigeons de type poule, de vol, cravatés et tourterelles
- Pigeons voyageurs

Dans chaque catégories, sera décerné selon le nombre de sujets présents un ou plusieurs lauréats :

→ Entre 10 et 20 sujets : 1 lauréat (ex : lapin géant d'or)

→ Entre 20 et 30 sujets : 2 lauréats (ex : lapin nain d'or, lapin nain d'argent)

→ Plus de 30 sujets : 3 lauréats (Pigeon voyageur d'or, pigeon voyageur d'argent, Pigeons voyageur de bronze)

NB : Si une catégorie comporte moins de 10 sujets elle sera regroupée avec une autre catégorie.

Chaque lauréat se verra remettre un diplôme photo avec son animal et un lot supplémentaire pour les lauréats d'or.

Récompenses d'élevage :

Afin de récompenser la qualité globale des élevages dans une même race, nous récompensons par des prix d'élevage les lapins et les pigeons. Le décompte se fera en totalisant les points portés sur la fiche de jugement **des trois meilleurs sujets du même éleveur, dans la même race, même variété**, sans désignation préalable. Seront récompensés les 3 meilleurs ensembles de lapins (toutes races confondues) et les 3 meilleurs ensembles de pigeons (toutes races confondues).

Autres récompenses et passage à table :

Des prix spéciaux seront décernés aux jeunes éleveurs de moins de 18 ans. (Préciser l'âge sur le bulletin d'inscription)

Pour le passage à table, un minimum de 5 cages inscrites est requis.

Le classement de chaque éleveur sera établi selon les notes de chacun de ses animaux et le passage à table sera doté de nombreux lots.

Voici les points attribués en fonction des notes obtenues :

96,5 - 97 = 10 points

93 - 93,5 = 4 points

96 = 9 points

92 - 92,5 = 2 points

95 - 95,5 = 7 points

91 - 91,5 = 1 point

94 - 94,5 = 5 points

NB : si la présence des volailles et palmipèdes est possible au moment de l'exposition les récompenses individuelles et prix d'élevage de ces catégories seront également attribués.

**40^{ème} Exposition Régionale d'Aviculture de
WALINCOURT-SELVIGNY
les 18 et 19 février**

*Attention : changement de salle depuis l'année dernière : nous vous donnons RDV à la
salle de l'étoile, rue de l'église à Walincourt Selvigny*

Déclaration d'inscription

Madame, Monsieur :

Adresse :

Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre	Désignation	Prix
.....	Unités	X 3 € =
.....	Catalogue (Obligatoire)	X 4,00 € =
		Total :

Cette déclaration d'inscription accompagnée du règlement en chèque à l'ordre de l'Amicale des éleveurs de Walincourt-Selvigny est à envoyer avant le 23 janvier 2023 à l'adresse suivante :

Séverine Beldigot Carrette
1 rue de l'Abbaye
62110 Hénin Beaumont

ou par mail pour nos amis Belges à l'adresse : amicalewalincourt@gmail.com

Le soussigné atteste avoir pris connaissance et en accepte les conditions.

A Le

Signature de l'éleveur :

